



L'état des eaux

des bassins Rhône-Méditerranée
et de Corse

Situation 2010

Sommaire

L'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse	p.5
▪ Seule la moitié des cours d'eau présente un bon état écologique	p.5
Les principaux enjeux du bon état des eaux	p.7
▪ Les 2/3 des rivières en mauvais état écologique ont subi des altérations physiques	p.7
▪ Les pollutions par les micropolluants	p.8
▪ La pollution par les nitrates	p.13
Le Rhône, un milieu singulier	p.15
La mer Méditerranée, ultime réceptacle des pollutions des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse	p.18
Les lagunes, des milieux fragiles soumis à de fortes pressions	p.21
Les progrès constatés	p.23
Des moyens décuplés au service de la surveillance de l'état des milieux	p.25

Le présent rapport dresse l'état des eaux superficielles et souterraines des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, tel qu'il peut être constaté pour l'année 2010 au travers des résultats recueillis dans le cadre du programme de surveillance de l'état des eaux.

En 2010, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et ses partenaires ont effectué près de **3 millions d'analyses** pour la surveillance de l'état des eaux.

Le Schéma National de Données sur l'Eau (SNDE), prescrit par arrêté du 26 juillet 2010, définit les objectifs et l'organisation du Système d'Information sur l'Eau en termes de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages.

Pour les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, ce schéma confie à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, établissement public de l'Etat, la **responsabilité de la production des données sur la qualité des eaux**, en particulier celles du programme de surveillance établi pour répondre aux exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000.

Ce programme de surveillance comprend :

- des **Réseaux de Contrôle de Surveillance (RCS)**. Ils permettent d'évaluer l'état général des eaux à l'échelle de chaque bassin et son évolution à long terme. Ces réseaux pérennes sont constitués de sites représentatifs des diverses situations rencontrées sur chaque bassin ;
- des **Contrôles Opérationnels (CO)**. Ils permettent d'établir l'état des masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas répondre à leurs objectifs environnementaux, et d'évaluer les améliorations de l'état de ces masses d'eau qui résultent des actions conduites dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ces contrôles sont réalisés au niveau de sites représentatifs de la situation d'ensemble de chaque masse d'eau à risque. Ils consistent en la surveillance des seuls paramètres qui posent problème. Ceux-ci ont vocation à s'interrompre dès que la masse d'eau recouvrera le bon état ou le bon potentiel (écologique et/ou chimique). En cela, ces contrôles sont non pérennes.

Le programme de surveillance est composé d'environ 1500 stations réparties comme suit :

Milieu	Contrôle de surveillance	Contrôle opérationnel	Total*
Bassin Rhône-Méditerranée			
Cours d'eau	396	658	729
Plans d'eau	45	48	74
Eaux souterraines	333	344	570
Eaux côtières	18	8	20
Eaux de transition	11	17	22
Bassin de Corse			
Cours d'eau	22	23	38
Plans d'eau	6	5	6
Eaux souterraines	18	0	18
Eaux côtières	6	7	13
Eaux de transition	4	3	4

(*) : Le nombre de stations qui compose le programme de surveillance n'est pas la somme des stations du RCS et du CO, certaines stations appartenant aux deux réseaux.

Les prestations analytiques et hydrobiologiques de ce programme sont prises en charge par l'agence, avec l'appui, pour certaines d'entre elles :

- des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse pour l'hydrobiologie hors poissons ;
- de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) pour les poissons ;
- du Centre d'Océanologie de Marseille pour les flux à la Méditerranée ;
- de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER) pour les eaux côtières et de transition ;
- des Conseils Généraux de l'Ain, de la Drôme, de l'Hérault, du Rhône et du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe de la Vistrenque pour les eaux souterraines.

Avertissement au lecteur :

L'état écologique est déterminé conformément à l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif à l'évaluation de l'état des eaux de surface. Toutefois, sur 10 types de cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée, les résultats obtenus pour l'indice poisson rivière (IPR) sur les sites de référence, censés être, par définition, très bons, s'avèrent moyens, médiocres ou mauvais.

Ainsi, à titre conservatoire et dans l'attente des résultats d'un travail en cours avec l'ONEMA sur la prise en compte de l'IPR, visant à préciser la pertinence de cet indice sur les types de cours d'eau précités (TP5, TP2, TP7, TP6, PTP8, PTP8-A, TP1, TP4, MP2, GMP7), l'élément de qualité « poisson » n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'état écologique concernant ces types de cours d'eau.

Les normes de qualité environnementales utilisées pour évaluer la contamination des eaux de surface par les micropolluants sont définies dans l'arrêté du 25 janvier 2010 susvisé.

Les normes et valeurs-seuils utilisées pour évaluer la qualité des eaux souterraines sont définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les modalités de détermination de l'état de ces eaux et dans le SDAGE (cf. rapport de synthèse relatif aux eaux souterraines du SDAGE).

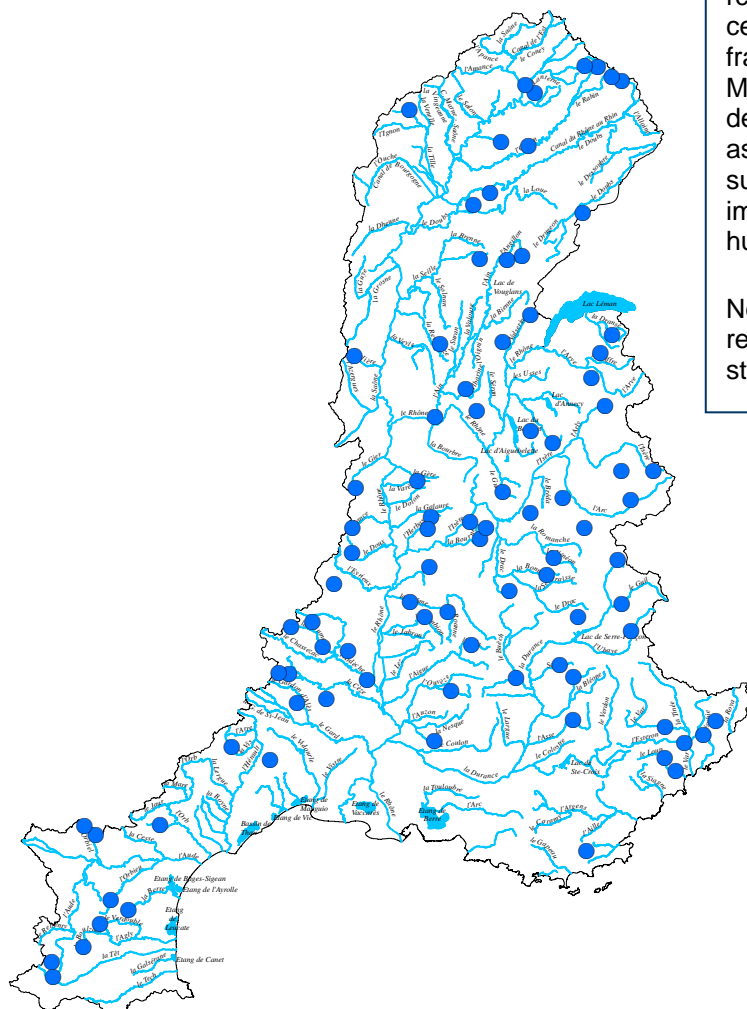
Cette approche normative est complétée par une analyse du niveau de contamination en nombre de points et/ou nombre de substances atteignant ou non un niveau quantifiable.

L'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

> Seule la moitié des cours d'eau présente un bon état écologique

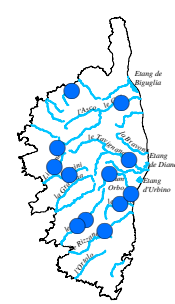
Le bon état des eaux correspond aux conditions permettant le bon fonctionnement des processus écologiques, en particulier la présence et le maintien des communautés aquatiques, floristiques et faunistiques. Le bon état assume de fait un certain niveau d'activité humaine et garantit un certain équilibre entre activités et usages. Il se distingue en cela du très bon état, qui correspond, lui, à des situations où les contraintes anthropiques sont soit absentes, soit sans effet significatif mesurable sur les milieux aquatiques.

Stations du réseau de référence

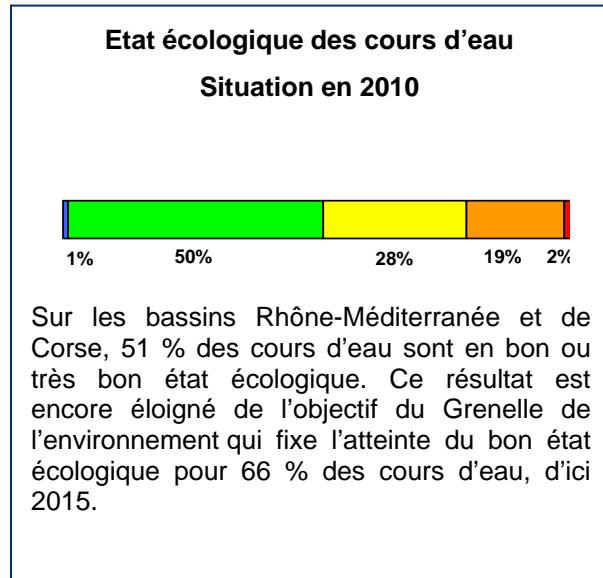


L'état des cours d'eau se mesure par un écart à une situation de référence, décrite sur une centaine de types de cours d'eau français. Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, le suivi de ces conditions de référence est assuré par 105 stations situées sur des cours d'eau pas ou peu impactés par les activités humaines.

Nota : ces stations ne représentent qu'un échantillon des stations en très bon état.



Les stations présentant des états moyens à mauvais sont principalement situées sur **les cours d'eau nord alpins impactés par l'énergie hydraulique**, dans les zones où prédomine **l'agriculture intensive** (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais), ainsi que dans les zones fortement soumises à **l'urbanisation** (pourtour méditerranéen).



- Classes d'état
- Très bon
 - Bon
 - Moyen
 - Médiocre
 - Mauvais
 - Indéterminé

